



Police

INFO

Flash

Numéro 4/2011

9 février 2011

Evaluation des membres du personnel

Public

Police fédérale

Direction des relations internes

Éditeur responsable : Éric Cobut

www.polsupport.be

Vous pouvez poser vos questions
au call center :

0800 99 272

callcenterDSI@brutele.be

Imprimerie de la police intégrée

La presse a fait état ce matin de ce que, selon un arrêté rendu par le Conseil d'Etat, les évaluations des 40 000 membres du personnel de la police intégrée réalisées depuis 2007 seraient illégales car il n'existe pas d'arrêté ministériel établissant les profils d'évaluation. A cet égard, il convient toutefois d'apporter quelques éclaircissements.

Il s'agit en réalité d'une décision du Conseil d'Etat qui a annulé une évaluation individuelle. Il ne s'agit dès lors pas d'une annulation de l'ensemble du système d'évaluation ni d'une remise en question des évaluations d'autres membres du personnel. Le système d'évaluation reste donc d'application à l'ensemble des membres du personnel.

Pour se conformer à l'arrêt du Conseil d'Etat, ces profils seront confirmés par un arrêté ministériel dans les plus brefs délais. ■